

## Chapitre 9

### Saskatchewan

#### 9.1 Introduction

L'enquête visant à dresser le Profil instantané de la population carcérale de la Saskatchewan a porté sur des éléments de huit des onze parties du questionnaire d'enquête normalisé (joint sous l'annexe A). La Saskatchewan a compilé électroniquement tous les renseignements pertinents à l'enquête. Il s'agissait, entre autres, de données sur les caractéristiques des établissements; de données démographiques et personnelles sur les détenus; et de données concernant le statut judiciaire, l'infraction à l'origine de la peine actuelle et la durée de celle-ci pour chaque détenu.

Les résultats de l'enquête sont présentés en sept sections. La section 9.1 présente l'enquête menée en Saskatchewan et la méthode employée (voir l'annexe B pour de plus amples renseignements à ce sujet). La section 9.2 décrit les établissements correctionnels pour adultes de la Saskatchewan et en donne notamment le nombre, la taille et la catégorie. La section 9.3 examine le nombre de détenus dans les établissements correctionnels pour adultes de la Saskatchewan, y compris les taux d'incarcération et les taux d'occupation des établissements, tant en termes de détenus inscrits aux registres des établissements qu'en termes de détenus effectivement incarcérés. La section 9.4 porte sur les infractions à l'origine de la peine actuelle des détenus et met l'accent sur les catégories d'infractions commises. La section 9.5 traite de la durée des peines totales imposées aux détenus. La section 9.6 dresse un portrait de la population carcérale de la Saskatchewan d'après des caractéristiques démographiques et socio-économiques comme l'âge, le sexe, le statut d'autochtone, le niveau de scolarité et la situation d'emploi. Elle aborde aussi certaines questions administratives liées aux caractéristiques des détenus. La section 9.7 contient tous les tableaux du chapitre.

La plupart des analyses présentées dans ce chapitre sont basées sur la population carcérale inscrite aux registres des établissements (c'est-à-dire sur l'ensemble des détenus placés dans les établissements correctionnels pour y purger leur peine, incluant ceux qui n'y étaient pas physiquement présents le jour de l'instantané), et ce afin de rendre un portrait global des détenus. Cette population peut différer, à plusieurs égards, de la population des détenus physiquement présents dans les établissements le jour de l'instantané. Lorsqu'on examinera l'occupation des établissements, on tiendra compte tant des détenus inscrits aux registres des établissements que des détenus physiquement présents dans les établissements le jour de l'instantané. Ce dernier dénombrement donne une idée plus juste de l'occupation des établissements.

Bien que le présent chapitre porte sur la population carcérale adulte sous la responsabilité de la Saskatchewan, des comparaisons pertinentes sont faites avec les autres secteurs de compétence dans le but de fournir un cadre de référence utile. Par « population carcérale », on entend l'ensemble des détenus inscrits aux registres des établissements. Lorsqu'on fait référence à cette population ou à la « population carcérale totale » de la Saskatchewan, on vise uniquement les établissements relevant de cette province. Il faut enfin noter que les données de ce rapport ne concernent qu'une seule journée. Des généralisations à partir de ces données doivent donc être faites avec prudence.

#### 9.2 Établissements correctionnels pour adultes

La Saskatchewan comptait quinze établissements correctionnels pour adultes le 5 octobre 1996<sup>1</sup>. Seulement trois secteurs de compétence en comptaient un plus grand nombre (l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique; voir le tableau 1-1 du chapitre national). La capacité d'accueil prévue des quinze établissements de la Saskatchewan (en termes de lits permanents) s'élevait à 1 228 détenus. Ce chiffre équivaut à une capacité moyenne de 82 détenus par établissement, laquelle est inférieure à celles de l'Alberta, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de

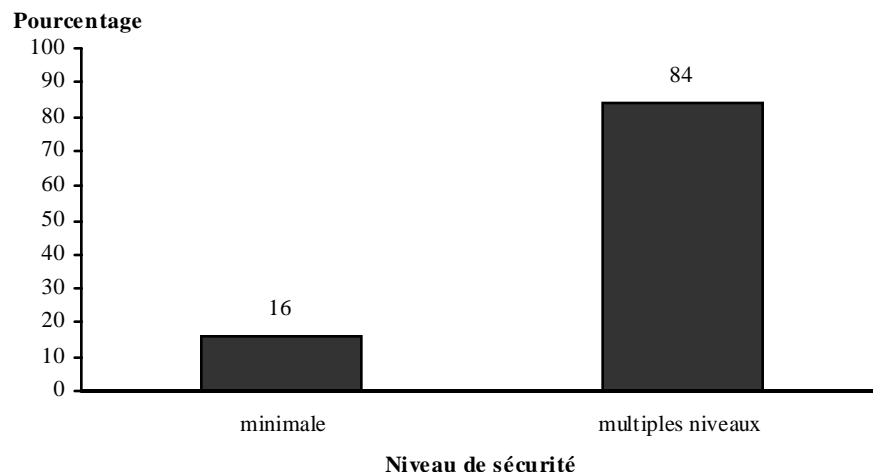
<sup>1</sup> Cela comprend deux établissements qui étaient en opération mais qui ne logeaient aucun détenu.

la Colombie-Britannique (respectivement de 241, 183, 168, 122 et 119 détenus), mais supérieure à celles des autres secteurs de compétence. La capacité moyenne des établissements de la Saskatchewan représente environ le tiers de celle des établissements fédéraux au Canada (269).

Le tableau 9-1 donne la capacité d'accueil prévue de chaque établissement correctionnel pour adultes de la Saskatchewan. Celle-ci variait de quatre détenus pour le plus petit établissement (le *YMCA Community Treatment Residence*, établissement à sécurité minimale) à 380 pour le plus grand (le *Regina Correctional Centre*, établissement à niveaux de sécurité multiples).

Comme le montre le tableau, la majorité des établissements de la Saskatchewan étaient des établissements à sécurité minimale. Onze des quinze établissements étaient des établissements à sécurité minimale, et les quatre autres, des établissements à niveaux de sécurité multiples. Il n'y avait, en Saskatchewan, aucun établissement à sécurité moyenne ou maximale. La figure 9-A donne le nombre de lits dans les établissements selon les niveaux de sécurité<sup>2</sup>. Même si onze des quinze établissements étaient classés à sécurité minimale, la majorité des lits dans les établissements de la Saskatchewan (84 %) se trouvaient dans des établissements à niveaux de sécurité multiples. Le reste (16 %) se trouvaient dans les établissements à sécurité minimale. L'exploitation d'un plus grand nombre d'établissements à niveaux de sécurité multiples se révèle être commune à plusieurs secteurs de compétence. En fait, tous les établissements du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard entraient dans cette catégorie. Seules l'Ontario, la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest comptaient une forte proportion de lits dans des établissements à sécurité maximale. Une forte proportion des lits des établissements de l'Alberta et du Service correctionnel du Canada se trouvaient dans des établissements à sécurité moyenne.

**Figure 9-A**  
**Répartition des lits selon le niveau de sécurité des établissements :**  
**Saskatchewan**



**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, *L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.*

Pareillement aux autres secteurs de compétence (à l'exception de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, dont la plupart des établissements se rangeaient parmi les prisons ou centres de détention), plusieurs des établissements de la Saskatchewan (sept sur 15) se classaient parmi les centres correctionnels (tableau 9-1)<sup>3</sup>. Toutefois, à l'opposé de la plupart des autres secteurs de compétence, la Saskatchewan comptait plusieurs établissements résidentiels communautaires (six établissements). Seuls la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick exploitaient aussi des établissements résidentiels communautaires. Enfin, deux des établissements de la Saskatchewan étaient des camps.

<sup>2</sup> Dans le présent rapport, le niveau de sécurité des lits est le même que celui de l'établissement. Cela ne veut pas dire pour autant que le détenu occupant un lit soit classé au même niveau de sécurité.

<sup>3</sup> Deux des centres correctionnels (North Battleford Correctional Centre et St. Louis Rehabilitation Correctional Centre) étaient des établissements comparables à des établissements résidentiels communautaires.

Trois des quinze établissements étaient destinés exclusivement aux femmes (deux établissements à sécurité minimale et un établissement à niveaux de sécurité multiples). De plus, un établissement à sécurité minimale (*St. Louis Rehabilitation Correctional Centre*) logeait des détenus des deux sexes. Les onze autres établissements accueilleraient seulement des hommes. À l'instar des Territoires du Nord-Ouest, la Saskatchewan ne comptait aucun établissement admettant des adultes aussi bien que des jeunes contrevenants.

Sur le plan des équipements spéciaux, il faut souligner que quatre des quinze établissements de la Saskatchewan logeaient des détenus à temps plein dans des dortoirs et quatre autres établissements faisant de même pour des détenus purgeant des peines discontinues. À l'opposé de tous les autres secteurs de compétence, la Saskatchewan ne comptait aucun établissement doté d'unités d'isolement préventif ou disciplinaire. Aucun autre genre d'équipement spécial n'a été rapporté pour les établissements de la Saskatchewan.

Les données de l'instantané montrent manifestement que la Saskatchewan a donné plus de flexibilité à son plan général d'exploitation en désignant plusieurs de ses établissements comme établissements à niveaux de sécurité multiples.

### 9.3 Nombre de détenus dans les établissements correctionnels pour adultes

#### 9.3.1 Détenus inscrits aux registres des établissements

Il y avait 1 153 détenus inscrits aux registres des établissements correctionnels pour adultes de la Saskatchewan le jour de l'instantané<sup>4</sup>. La figure 1-B (dans le chapitre national) permet de comparer ce chiffre à ceux des autres secteurs de compétence à travers le Canada. Le jour de l'instantané, la Saskatchewan affichait, parmi les douze provinces et territoires, le cinquième plus grand nombre de détenus inscrits, représentant 5 % de tous les détenus inscrits aux registres des établissements correctionnels provinciaux ou territoriaux du Canada. La Colombie-Britannique arrivait au quatrième rang, avec près de deux fois plus de détenus (2 603). Le Manitoba suivait la Saskatchewan au sixième rang avec près de 100 détenus inscrits de moins (1 062).

Les taux d'incarcération présentent sous un autre angle la taille des populations carcérales adultes. D'après le nombre de détenus inscrits aux registres des établissements, 15,5 personnes sur 10 000 parmi la population adulte de la Saskatchewan étaient incarcérées le jour de l'instantané (figure 1-C du chapitre national). Il s'agissait du troisième plus haut taux d'incarcération des douze provinces et territoires. Seulement les Territoires du Nord-Ouest (74,8) et le Yukon (34,9) affichaient des taux plus élevés. Les autres provinces et territoires montraient des taux variant entre 6,5 et 14,1 personnes sur 10 000 dans la population adulte. Le taux d'incarcération des détenus sous responsabilité fédérale était de 6,1 personnes sur 10 000 parmi la population adulte.

#### 9.3.2 Statut judiciaire des détenus

Les services correctionnels des provinces et des territoires prennent à leur charge les contrevenants condamnés à des peines de détention de moins de deux ans, et les détenus sous responsabilité fédérale au titre d'accords d'échange de services. Ils ont de plus la responsabilité de loger les « prévenus », c'est-à-dire les personnes accusées d'infractions et que le tribunal a renvoyées sous garde en attendant leur procès. Ces personnes n'ont été condamnées ni à l'emprisonnement ni à des services communautaires, mais peuvent être détenues pour différents motifs (p. ex. le risque qu'elles ne se présentent pas devant le tribunal à la date fixée, et le risque qu'elles récidivent). La double responsabilité envers les détenus condamnés et les prévenus pose des difficultés particulières en termes de gestion de la population carcérale. On doit, par exemple, considérer les détenus condamnés et les prévenus comme des populations séparées et distinctes lors de la planification du logement et lors de la programmation. Lorsqu'il est approprié de le faire, le rapport fait donc des comparaisons entre les détenus condamnés et les prévenus.

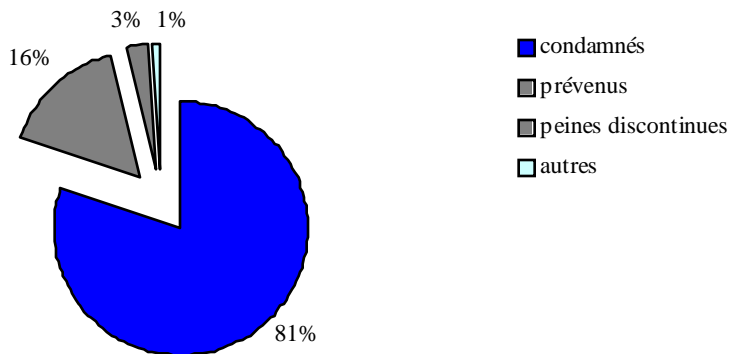
Les détenus peuvent être gardés dans des établissements provinciaux ou territoriaux pour plusieurs raisons. Le statut judiciaire des détenus peut être l'un des suivants : détenu sous responsabilité provinciale ou territoriale purgeant une peine ordinaire ou une peine discontinue<sup>5</sup>, prévenu ou « autre détenu » (en détention temporaire, mis sous garde par les services de l'immigration, etc.).

<sup>4</sup> Le jour de l'instantané, la plupart des détenus inscrits de la Saskatchewan (97 %) logeaient à l'établissement où ils étaient inscrits. Trois pour cent (3 %) étaient en permission de sortie et moins d'un pour cent (1 %) logeaient provisoirement dans un établissement d'un autre secteur de compétence.

<sup>5</sup> Les peines discontinues sont d'une durée d'au plus 90 jours, et les détenus purgent leur peine de façon périodique, à raison de 2 ou 3 jours à la fois, habituellement les fins de semaine. Lorsqu'ils ne sont pas sous garde, ces détenus retournent dans la collectivité pour y reprendre leur emploi et leurs responsabilités familiales.

Comme l'indique la figure 9-B, plus des quatre cinquièmes (81 %) des détenus inscrits aux registres des établissements de la Saskatchewan étaient des condamnés à des peines ordinaires, 16 % étaient des prévenus, 3 % purgeaient des peines discontinues et 1 % avaient un statut judiciaire autre. Parmi les détenus purgeant des peines ordinaires, treize étaient des détenus sous responsabilité fédérale gardés par la province en vertu d'un accord d'échange de services, et onze autres attendaient la fin de la période d'attente de quinze jours précédant leur transfert dans un établissement fédéral.

**Figure 9-B**  
**Population carcérale inscrite selon le statut judiciaire : Saskatchewan**



**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, *L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996)*.  
n = 1 153

Dans l'ensemble des provinces et des territoires, la majorité des détenus étaient condamnés à des peines ordinaires, le pourcentage de ceux-ci allant de 53 % en Ontario jusqu'à 83 % dans les Territoires du Nord-Ouest. Par rapport aux données nationales, la Saskatchewan comptait davantage de détenus condamnés à des peines ordinaires (81 % contre 63 %), moins de prévenus (16 % contre 25 %) et moins de détenus purgeant des peines discontinues (3 % contre 10 %). Le pourcentage de détenus purgeant des peines discontinues et le pourcentage de prévenus variaient aussi d'une province ou d'un territoire à l'autre. En Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Saskatchewan, au plus 3 % des détenus purgeaient des peines discontinues. En Ontario et au Nouveau-Brunswick, c'était le cas de 13 % des détenus. Le pourcentage de prévenus, lui, oscillait entre 10 % à Terre-Neuve et 31 % en Ontario.

### 9.3.3 Occupation des établissements

Les renseignements obtenus dans le cadre de l'instantané permettent d'examiner l'occupation des établissements de deux façons : soit d'après le nombre de détenus inscrits aux registres des établissements, soit d'après le nombre de détenus physiquement présents dans les établissements le jour de l'instantané. Le nombre de détenus inscrits aux registres des établissements surestime les taux d'occupation en raison du fait que les détenus qui ne logent pas dans les établissements n'ont pas d'effets importants sur l'exploitation et la gestion de ceux-ci. Il renseigne par contre sur le nombre de détenus dont les établissements sont responsables et pour lesquels ils doivent répondre sur le plan administratif. D'un autre côté, le nombre de détenus physiquement présents dans les établissements donne une idée juste de l'occupation de ceux-ci. La comparaison des deux nombres permet d'examiner le nombre de détenus dont les établissements ont la responsabilité, de même que le nombre de détenus qui n'étaient pas physiquement présents dans les établissements le jour de l'instantané.

Comme le montre le tableau 9-1, d'après les populations carcérales inscrites aux registres des établissements le jour de l'instantané, les établissements correctionnels de la Saskatchewan étaient exploités à 6 % sous leur capacité d'accueil prévue. Pris individuellement, la plupart des établissements étaient exploités près de leur capacité et quelques-uns l'étaient légèrement au-dessus de celle-ci. Un des établissements à niveaux de sécurité multiples, le *Saskatoon Correctional Centre*, était exploité à 101 % de sa capacité. Trois établissements à sécurité minimale (le *Besnard Corrections Camp*, le *Prince Albert Community Treatment Residence* et le *Regina Community Treatment Residence*) étaient aussi exploités au-dessus de leur capacité (respectivement à 104 %, 108 % et 113 % de celle-ci). Deux établissements qui étaient en service le jour de l'instantané (le *E-Fry Community Treatment Residence* et le *YMCA Community Treatment Residence*) ne comptaient alors aucun détenu.

Le nombre d'établissements exploités au-dessus de leur capacité décroissait lorsqu'on tenait compte du nombre de détenus effectivement incarcérés (c'est-à-dire le nombre de détenus physiquement présents dans les établissements le jour de l'instantané). Dans l'ensemble, selon un tel calcul, les établissements correctionnels de la Saskatchewan étaient exploités à 91 % de leur capacité d'accueil prévue. Seul le *Besnard Correctional Camp* restait, selon le même calcul, exploité au-dessus de sa capacité (à 104 % de celle-ci).

La figure 1-E du chapitre national permet de comparer les secteurs de compétence d'après le rapport entre la population carcérale inscrite aux registres des établissements et le nombre de détenus effectivement incarcérés d'une part, et la capacité d'accueil de leurs établissements<sup>6</sup>. La Saskatchewan faisait partie des cinq provinces et territoires, sur douze, ayant déclaré une population carcérale inférieure à la capacité d'accueil de leurs établissements. Tel qu'indiqué plus tôt, d'après le nombre de détenus effectivement incarcérés, la Saskatchewan n'utilisait que 91 % de l'espace disponible pour loger des détenus.

En plus de renseignements sur l'occupation des établissements basée sur leur capacité d'accueil, huit secteurs de compétence ont aussi fourni des renseignements sur le genre de logement<sup>7</sup> (voir la figure 1-F du chapitre national). Dans la plupart des secteurs de compétence, des pourcentages importants de détenus occupaient des logements partagés conçus pour plus de deux détenus. Les données sur le genre de logement n'étaient pas disponibles pour la Saskatchewan<sup>8</sup>.

#### 9.4 Infractions à l'origine de la peine actuelle

L'enquête a fourni des renseignements détaillés pour jusqu'à cinq des infractions les plus graves (IPG) ayant conduit à l'incarcération actuelle des détenus (voir les catégories d'infractions à l'annexe D)<sup>9</sup>. Pour cette raison, les infractions les plus graves étudiées ici ne sont pas nécessairement les seules pour lesquelles le détenu était incarcéré, le jour de l'instantané.

Pour 41 % des détenus de la Saskatchewan le jour de l'instantané, l'infraction la plus grave était une infraction contre les biens (tableau 9-3). En outre, 38 % étaient incarcérés pour des crimes contre la personne, principalement pour des voies de fait graves. Enfin, 21 % des détenus étaient incarcérés pour d'« autres » infractions au *Code criminel* ou aux lois fédérales, principalement pour conduite avec facultés affaiblies.

Un pourcentage plus élevé de prévenus que de détenus condamnés étaient incarcérés pour des crimes contre la personne (64 % contre 33 %), ce qui suit la tendance des autres secteurs de compétence (mais non des Territoires du Nord-Ouest, qui comptaient moins de prévenus incarcérés pour cette catégorie d'infractions). Ce résultat était prévisible, car les prévenus sont souvent accusés d'avoir commis les infractions les plus graves. Toutefois, il convient de mentionner que les prévenus n'ont pas encore été condamnés, et qu'ils peuvent être reconnus coupables d'une infraction moins grave que celle pour laquelle ils sont actuellement incarcérés ou qu'ils peuvent aussi être acquittés.

La Saskatchewan affichait le quatrième plus haut taux de crimes contre la personne des provinces et territoires (voir la figure 1-G du chapitre national). Ce taux était beaucoup plus bas que ceux des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Manitoba (70 %, 59 % et 44 %, respectivement) et se rapprochait de ceux de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique (variant entre 34 % et 37 %). L'infraction principale commise par près des trois quarts (73 %) des détenus sous responsabilité fédérale était un crime contre la personne, pourcentage qui n'étonne quand on considère que ces détenus sont habituellement ceux qui commettent les infractions les plus violentes ou les plus graves.

Une analyse des cinq infractions les plus graves à l'origine de la peine actuelle de chaque détenu à été faite en vue de dresser le tableau du nombre d'infractions des différentes catégories pour lesquelles les détenus étaient incarcérés. Cette analyse donne essentiellement une indication de la variété des infractions commises.

<sup>6</sup> Il faut noter que l'instantané a été fait un samedi afin d'inclure les détenus purgeant des peines discontinues. Le nombre de détenus effectivement incarcérés peut être inférieur certains jours de la semaine en raison de l'absence de certains de ces détenus.

<sup>7</sup> Des données sur le genre de logement étaient disponibles pour Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le SCC.

<sup>8</sup> Des données sur le genre de logement n'étant pas disponibles pour la Saskatchewan, le présent chapitre ne comprend pas le tableau 9-2.

<sup>9</sup> Les infractions les plus graves sont déterminées selon l'indice de gravité apparaissant dans la version révisée de la structure de codage des infractions lors d'enquêtes de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui définit la gravité des infractions d'après la durée de la peine la plus longue et l'importance des lésions corporelles infligées à la victime ou dont la victime a été menacée. Les infractions sont groupées selon les catégories suivantes d'infractions graves : crimes contre la personne (p. ex. homicide ou tentative de meurtre, agression sexuelle, voies de fait simples ou graves, vol qualifié et autres infractions avec violence); infractions contre les biens (p. ex. introduction par effraction, vol et fraude); et autres infractions au Code criminel ou aux lois fédérales (p. ex. infractions relatives à l'administration de la justice, conduite avec facultés affaiblies, infractions en matière de drogues et autres infractions au Code criminel ou aux lois fédérales).

En considérant les cinq infractions sans violence les plus graves, et non seulement la plus grave d'entre elles, les données indiquent que l'introduction par effraction et le vol faisaient partie des habitudes criminelles d'un pourcentage élevé des détenus de la Saskatchewan (20 % et 19 %, respectivement). Ces catégories d'infractions sont habituellement associées à une probabilité élevée de récidive. Les habitudes criminelles des détenus de la Saskatchewan étaient comparables à celles des détenus des autres secteurs de compétence.

Plus de la moitié (54 %) des détenus dans les établissements de la Saskatchewan étaient incarcérés pour des infractions sans violence seulement (tableau 9-4). En outre, 30 % avaient commis, parmi les cinq infractions les plus graves à l'origine de leur peine actuelle, tant des crimes contre la personne que des infractions d'autres catégories, et 16 % étaient incarcérés pour des crimes contre la personne seulement, soit un total de 46 % de détenus incarcérés pour des infractions avec violence. Ce dernier pourcentage est plus élevé que dans d'autres provinces ou territoires. Moins du tiers des détenus de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de Québec (27 %, 30 % et 32 %, respectivement) étaient incarcérés pour des infractions avec violence. Dans les autres provinces et territoires, le pourcentage de détenus incarcérés pour des crimes contre la personne variait entre 33 % en Alberta et 69 % aux Territoires du Nord-Ouest<sup>10</sup>. Parmi les détenus sous responsabilité fédérale, 78 % étaient détenus pour des crimes contre la personne.

Comme c'est le cas dans la plupart des secteurs de compétence, un pourcentage plus élevé de prévenus que des détenus condamnés étaient accusés de crimes contre la personne (en incluant ceux accusés à la fois de crimes la personne et d'infractions d'autres catégories; 68 % contre 42 %).

En Saskatchewan, à l'opposé de la plupart des autres secteurs de compétence, le groupe de détenus à être incarcérés pour cinq infractions ou plus était le plus nombreux (43 %; tableau 9-5). En outre, 16 % des détenus étaient incarcérés pour une seule infraction, 16 % pour deux infractions, 13 % pour trois infractions et 12 % pour quatre infractions. Des pourcentages plus élevés de prévenus que de détenus condamnés étaient incarcérés pour cinq infractions ou plus (60 % contre 40 %). Les détenus des autres secteurs de compétence, à l'exception de l'Alberta de la Saskatchewan et du SCC, étaient au contraire plus nombreux à avoir été incarcérés pour une seule infraction (le pourcentage allant de 29 % à Terre-Neuve à 50 % dans les Territoires du Nord-Ouest). Les détenus de l'Alberta et ceux sous responsabilité fédérale étaient plus nombreux à être incarcérés pour cinq infractions ou plus (38 % et 30 %, respectivement).

Les données permettent de tirer certaines conclusions. Comparativement aux détenus de la plupart des autres secteurs de compétence, ceux de la Saskatchewan présentent un taux légèrement plus élevé de crimes contre la personne, de même qu'un taux plus élevé de crimes contre la personne en même temps que des infractions sans violence. Les données montrent aussi qu'ils sont condamnés pour un nombre passablement plus élevé d'infractions. Il en ressort, pour les détenus de la Saskatchewan, des habitudes criminelles comportant plus de variété et un plus grand nombre d'infractions.

## 9.5 Durée de la peine

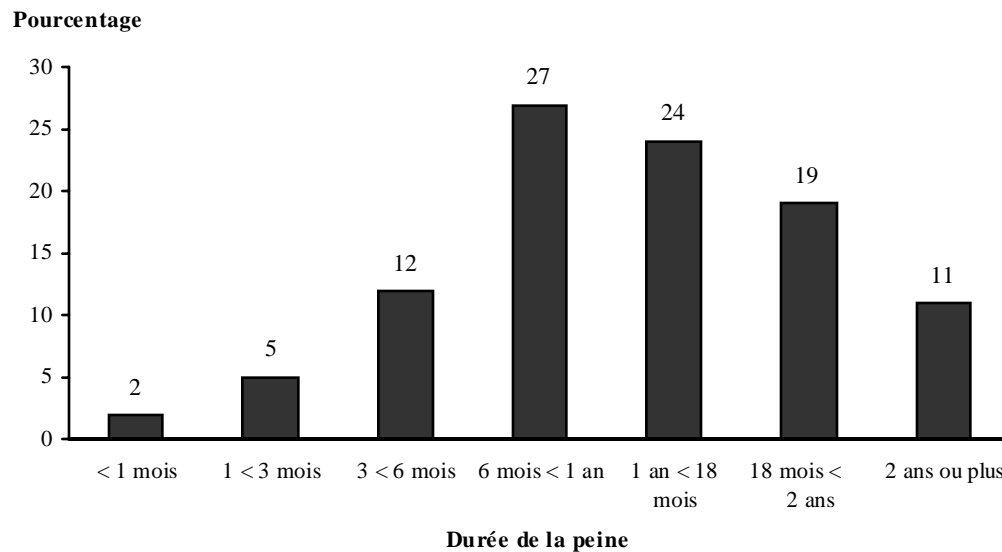
La figure 9-C donne la répartition de la durée de la peine totale des détenus condamnés de la Saskatchewan<sup>11</sup> (voir aussi le tableau 9-6). Le jour de l'instantané, 19 % des détenus condamnés purgeaient des peines de moins de six mois, 27 % purgeaient des peines variant entre six mois et un an, 43 % des peines d'un an à deux ans et 11 % des peines de deux ans ou plus. En temps normal, les détenus condamnés à des peines de deux ans ou plus sont logés dans un établissement fédéral. Les détenus purgeant des peines de deux ans ou plus dans un établissement provincial ou territorial peuvent être des détenus sous responsabilité fédérale qui viennent d'être admis de nouveau et qui attendent leur transfert à un établissement fédéral ou des détenus étant gardés au titre d'un accord d'échange de services.

Les calculs faits d'après les données des registres produisent des durées moyennes des peines plus longues que les calculs faits à partir des données d'admissions. Cela s'explique par le fait que les détenus admis pour de courtes peines ne ressortiront que dans les données annuelles d'admissions. Le dénombrement fait pour un seul jour ne tiendra compte que des détenus qui figurent au registre de l'établissement ce jour-là (alors que plusieurs détenus condamnés à de courtes peines auront déjà fini de les purger). Ainsi, alors que les détenus condamnés à des peines de moins d'un mois comptent pour plus du tiers des admissions dans les établissements provinciaux et territoriaux, ils ne représentent, dans l'instantané, qu'au plus 10 % des détenus.

<sup>10</sup> Ces données n'étaient pas disponibles pour l'Ontario.

<sup>11</sup> Pour les fins de cette étude, les détenus condamnés comprennent les détenus purgeant des peines ordinaires et ceux purgeant des peines discontinues. Sont exclus, les prévenus et d'autres groupes de détenus, tels ceux en détention temporaire ou ceux mis sous garde par les services de l'immigration.

**Figure 9-C**  
**Durée de la peine totale des détenus inscrits aux registres : Saskatchewan<sup>1,2</sup>**



**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, *L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.*

<sup>1</sup> N'inclut que les détenus purgeant des peines régulières ou discontinues (n = 960).

<sup>2</sup> Données manquantes pour 1 détenus (<1 %).

La durée médiane<sup>12</sup> de la peine totale des détenus de la Saskatchewan était de 365 jours (douze mois), soit la même que celle obtenue pour les Territoires du Nord-Ouest et la plus longue de tous les secteurs de compétence. Dans les autres secteurs de compétence, elle variait de 153 jours en Ontario à 273 jours à Terre-Neuve et au Manitoba.

Les données de l'instantané ne permettaient pas d'analyser en détail la durée de la peine pour les catégories d'infractions majeures. Les renseignements sur la durée de la peine portaient sur la durée de la peine totale (c'est-à-dire la somme de toutes les peines qu'un contrevenant doit purger au cours de son incarcération actuelle). Or, un contrevenant peut être reconnu coupable de plusieurs infractions, et un juge peut ordonner que les différentes peines soient purgées de façon consécutive ou concurrente. Les données de l'instantané ne permettaient pas de discerner quelle peine avait été imposée pour quelle infraction.

## 9.6 Profil des détenus adultes

### 9.6.1 Sexe

Alors qu'on observe des proportions presque égales d'hommes et de femmes adultes dans la population de la Saskatchewan (49 % d'hommes et 51 % de femmes)<sup>13</sup>, 94 % des détenus inscrits aux registres des établissements correctionnels pour adultes le jour de l'instantané étaient des hommes. Cette surreprésentation des hommes dans la population carcérale, par rapport à la population générale, est commune à tous les secteurs de compétence, et se trouve aussi parmi les détenus sous responsabilité fédérale.

Comme le montre le tableau 9-7, la majorité des hommes et des femmes purgeaient des peines ordinaires, mais le cas était légèrement plus fréquent chez les hommes : 81 % d'entre eux purgeaient des peines ordinaires contre 78 % des femmes.

Les hommes et les femmes présentaient des différences quant aux catégories d'infractions à l'origine de la peine actuelle (tableau 9-3). Les hommes étaient plus fréquemment incarcérés pour des crimes contre la personne (38 % contre 30 %). Les femmes l'étaient plus fréquemment pour des infractions contre les biens (50 % contre

<sup>12</sup> La médiane représente la valeur qui se trouve au milieu d'une série de valeurs rangées par ordre de grandeur. La moitié des valeurs observées sont inférieures ou égales à la médiane, et l'autre moitié lui sont supérieures ou égales.

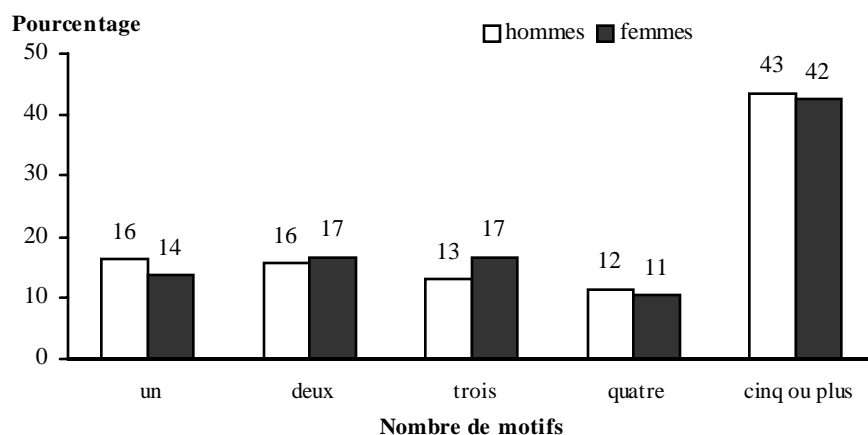
<sup>13</sup> Données tirées du Recensement de 1996 de Statistique Canada.

40 %). Les hommes et les femmes étaient incarcérés en des proportions comparables pour d'« autres » infractions au *Code criminel* ou aux lois fédérales (21 % et 20 %, respectivement). Les hommes étaient le plus fréquemment incarcérés pour des introductions par effraction (21 %). Les femmes, par contre, l'étaient le plus souvent pour des vols (23 %).

En raison du petit nombre de femmes détenues dans plusieurs secteurs de compétence, il n'était pas toujours possible d'analyser les catégories d'infractions selon le sexe. Toutefois, là où elle pouvait être faite, cette analyse révélait des différences entre les hommes et les femmes. Un pourcentage plus élevé d'hommes que de femmes étaient incarcérés pour des crimes contre la personne à Terre-Neuve, en Ontario, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et dans les établissements fédéraux. En Nouvelle-Écosse, au Québec et au Manitoba, les proportions étaient, à cet égard, presque égales pour les deux sexes. Toutefois, en Alberta, au Nouveau-Brunswick et dans les Territoires du Nord-Ouest, le pourcentage de détenus incarcérés pour des crimes contre la personne était plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

La figure 9-D montre qu'une proportion comparable d'hommes que de femmes étaient incarcérés pour plus d'une infraction. Quarante-trois pour cent des hommes et 42 % des femmes avaient été condamnés pour plus d'une infraction (voir le tableau 9-5).

**Figure 9-D**  
**Nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle selon le sexe :**  
**Saskatchewan<sup>1</sup>**



**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, *L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.*

<sup>1</sup> Données manquantes pour 25 détenus (2 %).

Les hommes purgeaient en général des peines plus longues que les femmes (tableau 9-6). La durée médiane de la peine était de 365 jours pour les hommes, comparativement à 213 jours pour les femmes. Cette différence tient vraisemblablement à des facteurs tels que la gravité des infractions ou les antécédents criminels des contrevenants. Les données obtenues dans le cadre de l'instantané ne permettent pas d'approfondir cette question.

### 9.6.2 Âge

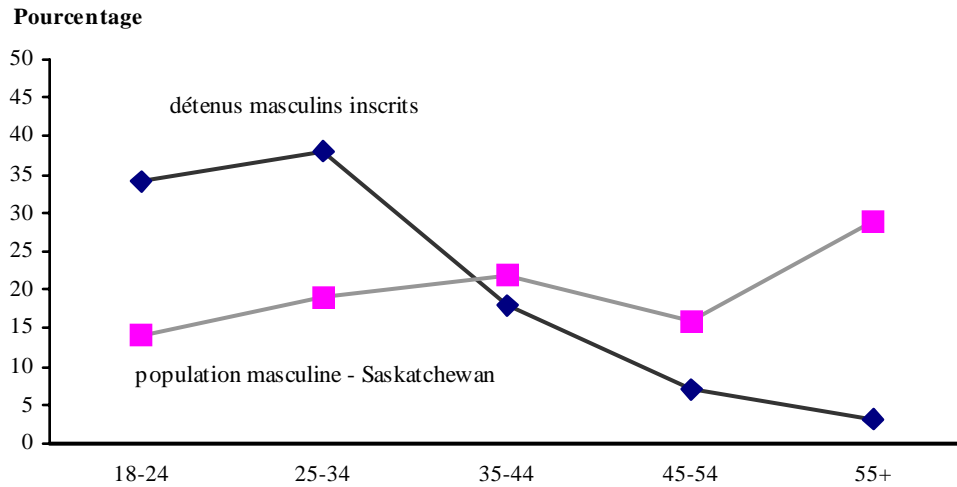
L'âge médian des détenus était inférieur à celui de la population adulte de la Saskatchewan. Le jour de l'instantané, l'âge médian des détenus dans les établissements de la Saskatchewan était de 29 ans. L'âge médian de la population adulte de la province se situait à 42 ans en 1996.

Les figures 9-E et 9-F présentent la répartition des hommes et des femmes selon l'âge dans la population adulte de la Saskatchewan et parmi les détenus inscrits aux registres des établissements. Les groupes d'âge plus jeunes sont généralement surreprésentés dans les populations carcérales, en particulier les adultes âgés de 18 à 34 ans. La situation s'inverse à partir de l'âge de 35 ans (voir le tableau 9-7).



**Figure 9-E**

**Hommes - Répartition des âges dans la population adulte<sup>1</sup> et parmi les détenus inscrits : Saskatchewan**

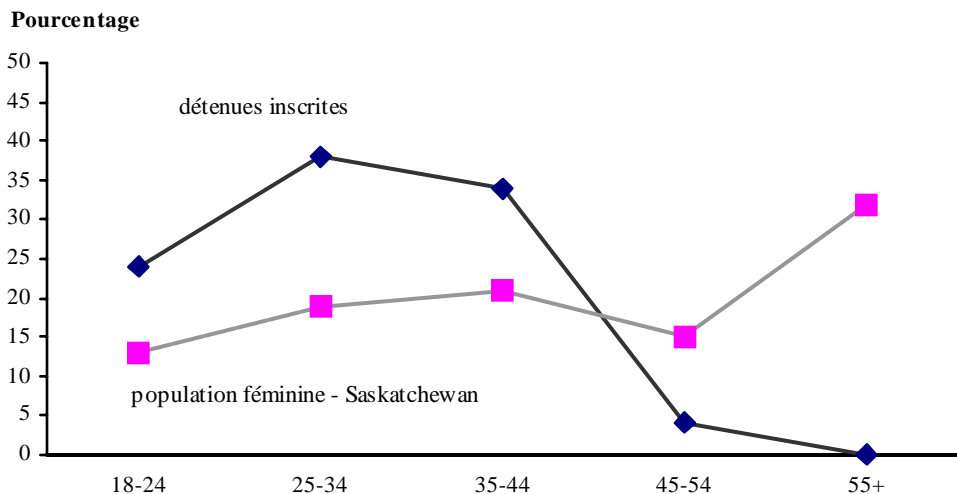


**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.

<sup>1</sup> Basée sur le recensement de 1996.

**Figure 9-F**

**Femmes - Répartition des âges dans la population adulte<sup>1</sup> et parmi les détenues inscrites : Saskatchewan**



**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.

<sup>1</sup> Basée sur le recensement de 1996.

Les hommes âgés de 18 à 24 ans étaient les plus surreprésentés le jour de l'instantané. Plus du tiers (34 %) des détenus masculins entraient dans ce groupe d'âge, comparativement à 14 % de la population masculine adulte de la Saskatchewan. Les hommes âgés de 25 à 34 ans formaient le deuxième groupe le plus surreprésenté par rapport à la population des hommes adultes de la Saskatchewan (38 % contre 19 %). Parmi les femmes détenues, celles âgées de 25 à 34 ans étaient aussi les plus surreprésentées. Trente-huit pour cent des femmes détenues faisaient partie de ce groupe d'âge, alors que celui-ci ne représente que 19 % de la population des femmes adultes de la Saskatchewan. Les femmes âgées de 18 à 24 ans formaient le deuxième groupe le plus surreprésenté par rapport à la population féminine de la Saskatchewan (24 % contre 13 %).

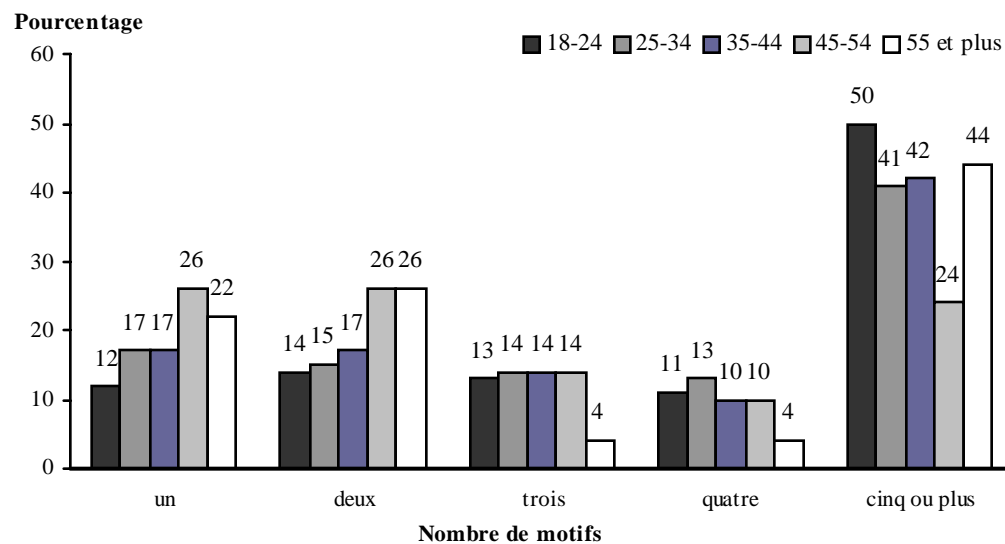
Les résultats ci-dessus se comparent à ceux des autres secteurs de compétence.

Les détenus âgés de 18 à 24 ans étaient le plus fréquemment incarcérés pour des infractions contre les biens (58 %), en particulier pour des introductions par effraction (tableau 9-3). Ceux des autres groupes d'âge étaient le plus fréquemment incarcérés pour des crimes contre la personne.

Tel que mentionné précédemment, les détenus de la Saskatchewan étaient le plus fréquemment incarcérés pour cinq infractions ou plus (43 %), contrairement aux détenus de la plupart des autres secteurs de compétence. Toutefois, les détenus plus âgés étaient en général incarcérés pour un plus petit nombre d'infractions (figure 9-G). La moitié (50 %) des détenus âgés de 18 à 24 ans étaient incarcérés pour cinq infractions ou plus. C'était le cas de 41 % des détenus de 25 à 34 ans, de 42 % des 35 à 44 ans, de 24 % des 45 à 54 ans et de 44 % des détenus âgés de 55 ans ou plus. En outre, près du quart des détenus âgés de 45 à 54 ans et de 55 ans ou plus étaient incarcérés pour une seule infraction (26 % et 22 %, respectivement), contre seulement 12 % des 18 à 24 ans (voir le tableau 9-5).

**Figure 9-G**

**Nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle selon l'âge : Saskatchewan<sup>1</sup>**



**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, *L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.*

<sup>1</sup> Données manquantes pour 24 détenus (2 %).

Le tableau 9-6 montre que la durée médiane de la peine était sensiblement la même pour tous les groupes d'âge. Elle était de 369 jours pour les 18 à 24 ans et de 365 jours pour les autres groupes d'âge. Comme précédemment, les données obtenues dans le cadre de l'enquête ne permettent pas d'expliquer ces différences.

### 9.6.3 Détenus autochtones

Alors que les autochtones constituaient près de 8 % de la population adulte de la Saskatchewan en 1996, ils formaient 76 % des détenus le jour de l'instantané. La figure 1-L du chapitre national montre que le pourcentage de détenus autochtones varie considérablement entre les secteurs de compétence, mais que celui-ci est partout beaucoup plus élevé que le pourcentage d'autochtones dans la population provinciale ou territoriale.

La majorité des détenus autochtones de la Saskatchewan étaient des Amérindiens (87 % comparativement à 66 % dans la population de la province). Les autres (13 %) étaient des Métis (33 % dans la population de la province). Parmi les détenus autochtones, les détenus purgeant des peines ordinaires, les prévenus et les détenus purgeant des peines discontinues étaient des Amérindiens dans des proportions comparables (87 %, 85 % et 86 %, respectivement).

La majorité des détenus autochtones et non autochtones purgeaient des peines ordinaires. Contrairement à ce qu'on constate dans certains autres secteurs de compétence, le pourcentage de détenus purgeant des peines ordinaires ne différait pas de façon marquée entre détenus autochtones et détenus autochtones (voir le tableau 9-7). Plus des trois quarts des détenus autochtones et des détenus non autochtones purgeaient des peines ordinaires (81 % dans chaque cas), moins d'un cinquième étaient des prévenus (16 % et 15 %, respectivement), et le reste purgeaient des peines discontinues ou d'autres genres de peines. Dans la plupart des secteurs de compétence, on observait parmi les autochtones et comparativement aux détenus non autochtones, des pourcentages plus élevés purgeant des peines ordinaires et des pourcentages plus faibles purgeant des peines discontinues. À cela faisaient exception la Saskatchewan (où l'on n'observait à cet égard aucune différence) et le Nouveau-Brunswick (où l'on observait un pourcentage un peu plus élevé de détenus non autochtones purgeant des peines ordinaires).

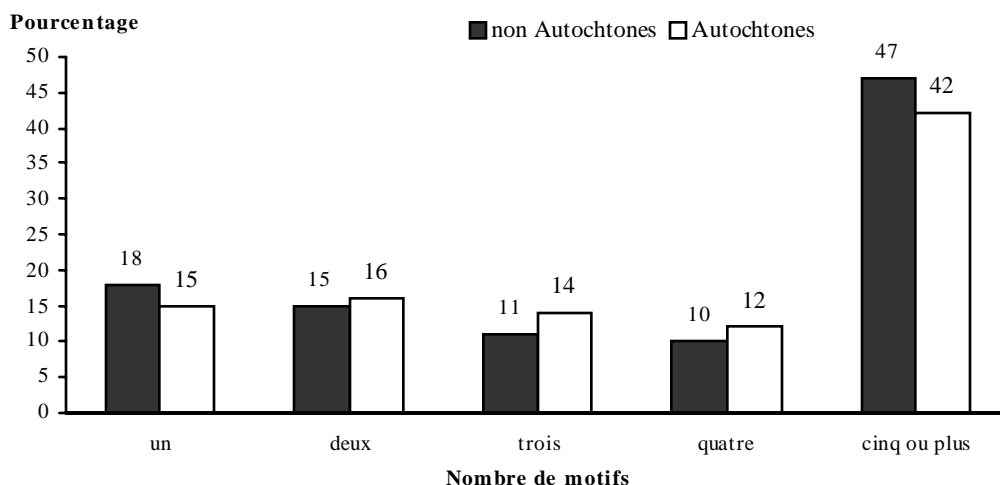
Des différences très nettes apparaissaient entre les détenus autochtones et non autochtones quant à la nature des infractions rapportées (tableau 9-3). Un pourcentage légèrement plus élevé de détenus autochtones étaient incarcérés pour des crimes contre la personne (39 % contre 32 %). La différence s'explique principalement par le fait que les détenus autochtones étaient, plus fréquemment que les détenus non autochtones, incarcérés pour des voies de fait graves (16 % contre 7 %) ou pour des voies de fait simples (7 % contre 2 %).

Des pourcentages un peu plus élevés de détenus non autochtones étaient incarcérés pour des infractions contre les biens (44 % contre 40 %) et pour d'« autres » infractions au *Code criminel* ou aux lois fédérales (24 % contre 20 % des détenus autochtones). Ces différences s'expliquent principalement par les pourcentages plus élevés de détenus non autochtones incarcérés pour fraude (6 % contre 2 %) et pour des infractions en matière de drogues (10 % contre 4 %).

De façon générale, on a observé des différences entre les secteurs de compétence quant aux catégories d'infractions commises par les détenus autochtones et les détenus non autochtones, bien que ces différences étaient moins évidentes dans certains cas, comme en Ontario.

Il y avait à peu près autant de femmes parmi les détenus autochtones que parmi les détenus non autochtones (6 % et 5 %, respectivement). Quoiqu'il en soit, les femmes autochtones étaient incarcérées plus fréquemment que les femmes non autochtones pour d'« autres » infractions au *Code criminel* ou aux lois fédérales (21 % comparativement à 14 %). Cette différence est due au fait qu'un plus grand pourcentage des femmes autochtones étaient incarcérées pour des infractions liées à l'administration de la justice (10 %) et pour conduite avec facultés affaiblies (8 %).

**Figure 9-H**  
**Nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle selon le statut d'Autochtone :**  
**Saskatchewan<sup>1</sup>**



Source : Centre canadien de la statistique juridique, L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.

<sup>1</sup> Données manquantes pour 29 détenus (3 %).

Comme le montre la figure 9-H, un pourcentage légèrement plus élevé de détenus autochtones étaient incarcérés pour plus d'une infraction. Quatre-vingt-cinq pour cent des détenus autochtones étaient incarcérés pour plus d'une infraction, comparativement à 82 % des détenus non autochtones (tableau 9-5).

Il y avait, dans la plupart des autres secteurs de compétence, des pourcentages légèrement plus élevés de détenus autochtones incarcérés pour plus d'une infraction. Cette différence était plus marquée au Québec, au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

En Saskatchewan, les détenus autochtones purgeaient des peines un peu plus courtes que les détenus non autochtones (tableau 9-6). La durée médiane de la peine totale des détenus autochtones était de 365 jours, comparativement à 392 jours pour les détenus non autochtones. La différence était plus marquée entre les femmes : 212 jours pour les femmes autochtones, contre 366 jours pour les femmes non autochtones. Chez les hommes, la durée médiane de la peine totale était de 365 jours pour les autochtones et de 392 jours pour les non autochtones. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête ne permettent pas d'expliquer ces différences.

#### 9.6.4 Caractéristiques socio-démographiques

On a également recueilli, dans le cadre de l'enquête, des données personnelles et démographiques supplémentaires sur les détenus afin d'établir un profil plus complet des populations carcérales. L'enquête portait notamment sur l'état matrimonial, le niveau de scolarité et la situation d'emploi au moment de la plus récente admission pour détention. Des renseignements sur la citoyenneté et la langue d'usage ont aussi été obtenus<sup>14</sup>.

Comme le montre le tableau 9-8, presque la moitié (44 %) des personnes incarcérées le jour de l'instantané comptaient neuf années de scolarité ou moins, ce qui est plutôt le cas de 20 % de la population adulte de la Saskatchewan. En outre, 37 % en comptaient dix ou onze et 20 % en comptaient douze ou davantage. Les détenus condamnés étaient relativement plus nombreux que les prévenus à compter neuf années de scolarité ou moins (46 % contre 35 %).

Près des trois quarts (71 %) des détenus qui disaient être sur le marché du travail étaient sans emploi au moment de leur admission, comparativement à 7 % de la population adulte de la Saskatchewan<sup>15</sup>. Des proportions à peu près semblables de prévenus que de détenus condamnés étaient sans emploi (71 % et 72 %, respectivement).

Quarante et un pour cent des détenus étaient mariés au moment de leur admission, comparativement à presque les deux tiers (65 %) des adultes de la Saskatchewan. Ce résultat est semblable à celui obtenu dans les autres secteurs de compétence. Les proportions de prévenus et de détenus mariés étaient comparables (40 % et 42 %, respectivement).

La majorité des détenus de la Saskatchewan (99 %) déclaraient être citoyens canadiens.

#### 9.6.5 Antécédents criminels

Des données à ce sujet n'étaient pas disponibles pour la Saskatchewan<sup>16</sup>.

#### 9.6.6 Relation contrevenant-victime

Des données à ce sujet n'étaient pas disponibles pour la Saskatchewan<sup>17</sup>.

#### 9.6.7 Profil du risque et des besoins des détenus

Des données à ce sujet n'étaient pas disponibles pour la Saskatchewan<sup>18</sup>.

<sup>14</sup> Des données sur la langue d'usage n'étaient pas disponibles pour la Saskatchewan.

<sup>15</sup> Le pourcentage de sans emploi représente le nombre d'individus sans emploi et qui étaient à la recherche d'un emploi. Ne sont pas inclus les individus qui disent vouloir travailler, mais qui ont cessé de se chercher un emploi, croyant qu'il n'y a pas d'emplois disponibles. En règle générale, le taux de chômage chez les jeunes adultes au Canada est plus élevé, et, comme les groupes d'âge plus jeunes sont généralement surreprésentés au sein des populations carcérales, il se peut que la proportion des détenus en chômage soit légèrement gonflée.

<sup>16</sup> Les données sur les antécédents criminels des détenus n'étant pas disponibles pour la Saskatchewan, le présent chapitre n'inclut pas le tableau 9-9.

<sup>17</sup> Les données sur la relation contrevenant-victime n'étant pas disponibles pour la Saskatchewan, le présent chapitre n'inclut pas le tableau 9-10.

<sup>18</sup> Les données sur le risque et les besoins des détenus n'étant pas disponibles pour la Saskatchewan, le présent chapitre n'inclut pas les tableaux 9-11 à 9-14 ni les figures 9-I et 9-J.

### 9.6.8 Gestion de la population carcérale

Des données à ce sujet n'étaient pas disponibles pour la Saskatchewan<sup>19</sup>.

Une autre question qui se pose en examinant la gestion des populations carcérales a trait à la répartition des détenus selon le niveau de sécurité des établissements. Le tableau 9-16 donne cette répartition selon le niveau de sécurité des établissements pour la Saskatchewan. Comme le montre le tableau, il n'y avait pas de prévenus dans les établissements à sécurité minimale. Tous les prévenus étaient logés dans les établissements à niveaux de sécurité multiples. En outre, les détenus ayant commis des crimes contre la personne étaient relativement moins nombreux dans les établissements à sécurité minimale que dans les établissements à niveaux de sécurité multiples (28 % contre 39 %). La durée médiane de la peine totale des détenus dans les établissements à sécurité minimale était plus courte que celle des détenus dans les établissements à niveaux de sécurité multiples (274 jours contre 365 jours).

En ce qui concerne les caractéristiques des détenus, on peut souligner le fait que les femmes se trouvaient proportionnellement plus nombreuses dans les établissements à niveaux de sécurité multiples (7 % des détenus y étaient des femmes) que dans les établissements à sécurité minimale (1 %). D'autre part, on comptait des proportions semblables de détenus autochtones dans les établissements à niveaux de sécurité multiples (78 %) et dans les établissements à sécurité minimale (76 %). Enfin, les détenus dans les établissements à sécurité minimale étaient un peu plus âgés que ceux des établissements à niveaux de sécurité multiples (âges médians respectifs de 31 ans et de 28 ans).

## 9.7 Tableaux

Tableau 9-1	Répartition des établissements correctionnels et des populations carcérales le 5 octobre 1996 – Saskatchewan
Tableau 9-2	Répartition des détenus inscrits selon le type d'hébergement – Saskatchewan <b>[Absent de ce chapitre]</b>
Tableau 9-3	Répartition des types d'infractions – Saskatchewan
Tableau 9-4	Motifs d'incarcération – Saskatchewan
Tableau 9-5	Nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle – Saskatchewan
Tableau 9-6	Répartition de la durée des peines totale – Saskatchewan
Tableau 9-7	Caractéristiques choisies des détenus – Saskatchewan
Tableau 9-8	Caractéristiques de base des détenus – Saskatchewan
Tableau 9-9	Antécédents criminels des détenus – Saskatchewan <b>[Absent de ce chapitre]</b>
Tableau 9-10	Relation contrevenant-victime selon le type d'infraction, pour les crimes contre la personne – Saskatchewan <b>[Absent de ce chapitre]</b>
Tableau 9-11	Répartition du niveau de risque – Saskatchewan <b>[Absent de ce chapitre]</b>
Tableau 9-12	Caractéristiques des détenus selon le niveau de risque – Saskatchewan <b>[Absent de ce chapitre]</b>
Tableau 9-13	Répartition des infractions selon le niveau de risque – Saskatchewan <b>[Absent de ce chapitre]</b>
Tableau 9-14	Pourcentage de détenus considérés comme ayant des besoins élevés – Saskatchewan <b>[Absent de ce chapitre]</b>
Tableau 9-15	Recours à l'isolement – Saskatchewan <b>[Absent de ce chapitre]</b>
Tableau 9-16	Différences entre les détenus selon le niveau de sécurité des établissements – Saskatchewan

<sup>19</sup> Les données sur les préoccupations en matière de sécurité, sur le recours à l'isolement des détenus et sur le risque des détenus n'étant pas disponibles pour la Saskatchewan, le présent chapitre n'inclut pas tableaux 9-15 ni les figures 9-K à 9-M.

Tableau 9-1

Répartition des établissements correctionnels et des populations carcérales le 5 octobre 1996 : Saskatchewan<sup>1</sup>

Établissement	Catégorie	Sexe	Capacité	Détenus	Niveau	Détenus	Niveau
			totale <sup>2</sup>	inscrits	d'opération - détenus inscrits	effectivement présents <sup>3</sup>	d'opération - détenus effectivement présents
			Nbre	Nbre	%	Nbre	%
<b>Minimale</b>							
Besnard Corrections Camp	Camp de correction	Hommes	23	24	104	24	104
Waden Lake Corrections Camp	Camp de correction	Hommes	16	14	88	13	81
Buffalo Narrows Correctional Centre	Établissement correctionnel	Hommes	18	16	89	15	83
North Battleford Community Training Residence	Centre résidentiel communautaire	Hommes	12	12	100	10	83
North Battleford Correctional Centre	Établissement correctionnel <sup>4</sup>	Hommes	30	25	83	24	80
Prince Albert Community Training Residence	Centre résidentiel communautaire	Hommes	12	13	108	5	42
Saskatoon Community Training Residence	Centre résidentiel communautaire	Hommes	14	12	86	11	79
Regina Community Training Residence	Centre résidentiel communautaire	Hommes	24	27	113	22	92
E-Fry Community Training Residence	Centre résidentiel communautaire	Femmes	12	-	-	-	-
YMCA Community Training Residence	Centre résidentiel communautaire	Femmes	4	-	-	-	-
St. Louis Rehab. Correctional Centre	Établissement correctionnel <sup>4</sup>	Hommes et femmes	26	24	92	23	89
<b>Sous-total</b>			<b>191</b>	<b>167</b>	<b>87</b>	<b>147</b>	<b>77</b>
<b>Multiples niveaux</b>							
Pine Grove Correctional Centre	Établissement correctionnel	Femmes	70	66	94	65	93
Prince Albert Correctional Centre	Établissement correctionnel	Hommes	290	286	99	281	97
Regina Correctional Centre	Établissement correctionnel	Hommes	380	334	88	327	86
Saskatoon Correctional Centre	Établissement correctionnel	Hommes	297	300	101	297	100
<b>Sous-total</b>			<b>1 037</b>	<b>986</b>	<b>95</b>	<b>970</b>	<b>94</b>
<b>Total</b>			<b>1 228</b>	<b>1 153</b>	<b>94</b>	<b>1 117</b>	<b>91</b>

## Caractéristiques particulières des établissements

	Unité spéciale de détention	Unité d'isolement protecteur	Unité d'isolement préventif ou disciplinaire	Unité psychia- trique	Dortoir - peines discon- tinues	Dortoir - peines régulier	Cellule de détention provisoire	Jeunes contreve- nants avec adultes	Installation de traite- ment de l'alcool	Total des caracté- ristiques particulières
<b>Minimale</b>										
Besnard Corrections Camp	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Waden Lake Corrections Camp	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Buffalo Narrows Correctional Centre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
North Battleford Community Training Residence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
North Battleford Correctional Centre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prince Albert Community Training Residence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saskatoon Community Training Residence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Regina Community Training Residence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E-Fry Community Training Residence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
YMCA Community Training Residence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
St-Louis Rehab- Correctional Centre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Multiples niveaux</b>										
Pine Grove Correctional Centre	-	-	-	-	1	1	-	-	-	2
Prince Albert Correctional Centre	-	-	-	-	1	1	-	-	-	2
Regina Correctional Centre	-	-	-	-	1	1	-	-	-	2
Saskatoon Correctional Centre	-	-	-	-	1	1	-	-	-	2
<b>Total</b>	-	-	-	-	<b>4</b>	<b>4</b>	-	-	-	<b>8</b>

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

- néant ou zéro.

<sup>1</sup> Porte sur tous les établissements en opération le jour du Profil instantané.

<sup>2</sup> Nombre de lits permanents dans les établissements.

<sup>3</sup> Nombre de détenus effectivement présents dans les établissements le jour du Profil instantané.

<sup>4</sup> Ces deux centres sont semblables à des centres résidentiels communautaires.

Tableau 9-3

 Répartition des types d'infractions<sup>1</sup> : Saskatchewan

	Nombre de détenus	Crimes contre la personne						TOTAL				
		Meurtre/ tentative de meurtre	Agression sexuelle	Voies de fait graves	Voies de fait simple	Vol qualifié	Autres infractions violente					
%												
<b>Statut judiciaire<sup>2</sup></b>												
Condamnés <sup>3</sup>	947	1	6	14	5	6	1	<b>33</b>				
Prévenus	182	9	14	14	8	13	5	<b>64</b>				
<b>Total</b>	<b>1 129</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>38</b>				
<b>Sexe<sup>4</sup></b>												
Hommes	1 062	3	8	13	6	7	2	<b>38</b>				
Femmes	66	-	-	18	--	9	--	30				
<b>Statut d'Autochtone<sup>5</sup></b>												
Non Autochtones	262	3	10	7	2	8	3	<b>32</b>				
Autochtones	862	2	6	16	7	7	2	<b>39</b>				
<b>Âge<sup>2</sup></b>												
18-24	382	2	4	14	4	8	2	<b>34</b>				
25-34	436	3	5	14	7	6	2	<b>38</b>				
35-44	214	--	12	15	5	9	--	<b>44</b>				
45+	97	--	18	8	7	3	--	<b>39</b>				
		Infractions contre les biens				Autres infractions au <i>Code criminel</i> / Infractions à d'autres lois fédérales						
		Introduction par effraction	Vol	Escro- querie	Autres	TOTAL	Armes offensives	Adminis- tration de la justice	Conduite avec facultés affaiblies	Infraction en matière de drogues	Autres	TOTAL
%												
<b>Statut judiciaire<sup>2</sup></b>												
Condamnés <sup>3</sup>	22	10	3	10	<b>45</b>	1	4	10	5	3	<b>23</b>	
Prévenus	10	3	--	--	<b>21</b>	2	4	--	7	--	<b>15</b>	
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	
<b>Sexe<sup>4</sup></b>												
Hommes	21	8	2	10	<b>40</b>	1	4	8	5	3	<b>21</b>	
Femmes	6	23	9	12	<b>50</b>	--	8	6	5	--	<b>20</b>	
<b>Statut d'Autochtone<sup>5</sup></b>												
Non Autochtones	21	8	6	9	<b>44</b>	1	3	7	10	3	<b>24</b>	
Autochtones	20	9	2	10	<b>40</b>	1	5	8	4	3	<b>20</b>	
<b>Âge<sup>2</sup></b>												
18-24	34	9	2	13	<b>58</b>	--	3	3	1	--	<b>8</b>	
25-34	16	7	3	9	<b>35</b>	1	4	8	9	6	<b>27</b>	
35-44	11	9	4	7	<b>30</b>	--	6	12	5	--	<b>26</b>	
45+	--	12	5	--	<b>25</b>	-	5	20	5	6	<b>36</b>	

**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

- néant ou zéro.

-- nombres infimes.

<sup>1</sup> Basé sur l'infraction la plus grave la plus commune.

<sup>2</sup> Données manquantes pour 24 détenus (2 %).

<sup>3</sup> Comprend les détenus purgeant des peines régulières, des peines discontinues ou d'autres genres de peines.

<sup>4</sup> Données manquantes pour 25 détenus (2 %).

<sup>5</sup> Données manquantes pour 29 détenus (3 %).

Tableau 9-4

Motifs d'incarcération<sup>1,2</sup> : Saskatchewan

	Nombre de détenus	Crime contre la personne seulement	Crimes contre la personne et « autres infractions » <sup>3</sup>	« Autres infractions » seulement <sup>3</sup>
			%	
<b>Statut judiciaire</b>				
Condamnés <sup>4</sup>	947	12	30	59
Prévenus	182	38	30	32
<b>Total</b>	<b>1 129</b>	<b>16</b>	<b>30</b>	<b>54</b>

**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

<sup>1</sup> Porte sur les infractions les plus graves (jusqu'à 5) à l'origine de l'incarcération des détenus.

<sup>2</sup> Données manquantes pour 24 détenus (2 %).

<sup>3</sup> « Autres infractions » : infractions contre les biens, autres infractions au Code criminel et autres infractions ne visant pas la personne.

<sup>4</sup> Comprend les détenus purgeant des peines régulières ou discontinues et les détenus ayant un statut judiciaire « autre ».

Tableau 9-5

## Nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle : Saskatchewan

	Nombre de détenus	Un	Deux	Trois	Quatre	Cinq ou +
		%				
<b>Statut judiciaire<sup>1</sup></b>						
Condamnés <sup>2</sup>	947	17	17	14	11	40
Prévenus	182	9	8	9	14	60
<b>Total</b>	<b>1 129</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>43</b>
<b>Sexe<sup>3</sup></b>						
Hommes	1 062	16	16	13	12	43
Femmes	66	14	17	17	11	42
<b>Statut d'Autochtone<sup>4</sup></b>						
Non Autochtones	262	18	15	11	10	47
Autochtones	862	15	16	14	12	42
<b>Âge<sup>1</sup></b>						
18-24	382	12	14	13	11	50
25-34	436	17	15	14	13	41
35-44	214	17	17	14	10	42
45-54	70	26	26	14	10	24
55+	27	22	26	4	4	44

**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

<sup>1</sup> Données manquantes pour 24 détenus (2 %).

<sup>2</sup> Comprend les détenus purgeant des peines régulières, des peines discontinues ou d'autres genres de peines.

<sup>3</sup> Données manquantes pour 25 détenus (2 %).

<sup>4</sup> Données manquantes pour 29 détenus (3 %).



Tableau 9-6

Répartition de la durée des peines totale : Saskatchewan<sup>1</sup>

	Nombre de détenus	< 6 mois	6 mois à < 1 an	1 an ou plus	Durée médiane
			%		jours
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>959</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>54</b>	<b>365</b>
<b>Sexe<sup>3</sup></b>					
Hommes	901	18	27	55	365
Femmes	57	30	30	40	213
<b>Statut d'Autochtone<sup>4</sup></b>					
Non Autochtones	226	16	22	62	392
Autochtones	728	19	29	52	365
<b>Âge<sup>2</sup></b>					
18-24	329	14	30	57	369
25-34	358	22	27	51	365
35-44	182	20	26	54	365
45-54	69	22	23	55	365
55+	21	19	19	62	365

**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

<sup>1</sup> Ne porte que sur les détenus purgeant des peines régulières ou discontinues (n=960).

<sup>2</sup> Données manquantes pour 1 détenu (< 1 %).

<sup>3</sup> Données manquantes pour 2 détenus (< 1 %).

<sup>4</sup> Données manquantes pour 6 détenus (1 %).

Tableau 9-7

## Caractéristiques choisies des détenus : Saskatchewan

	Nombre de détenus	Sexe		Nombre de détenus	Statut d'Autochtone	
		Hommes	Femmes		Non Autochtones	Autochtones
		%			%	
<b>Statut judiciaire<sup>1</sup></b>						
Peines discontinues	30	2	--	27	2	3
Autre	10	1	--	10	1	1
Condamnés	929	81	78	928	81	81
Prévenus	183	16	13	183	15	16
<b>Total</b>	<b>1 152</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>1 148</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Âge<sup>1</sup></b>						
18-24	386	34	24	386	29	35
25-34	438	38	38	434	33	39
35-44	223	18	34	223	19	19
45-54	76	7	4	76	13	5
55+	29	3	-	29	6	1
<b>Total</b>	<b>1 152</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>1 148</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Sexe<sup>2</sup></b>						
Hommes				1 079	95	94
Femmes				68	5	6
<b>Total</b>				<b>1 147</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

- néant ou zéro.

-- nombres infimes.

<sup>1</sup> Données manquantes pour 1 détenu (< 1 %), pour l'analyse selon le sexe et 5 détenus (< 1 %) pour l'analyse sur les Autochtones.

<sup>2</sup> Données manquantes pour 6 détenus (< 1 %).

**Tableau 9-8**  
**Caractéristiques<sup>1,2</sup> de base des détenus : Saskatchewan**

		Total	Condamnés <sup>3</sup>	Prévenus
<b>Années de scolarité</b>				
<b>Nombre de détenus<sup>4</sup></b>		<b>1 133</b>	<b>955</b>	<b>178</b>
9 <sup>e</sup> ou moins	%	44	46	35
10 <sup>e</sup> à 11 <sup>e</sup>	%	37	37	37
12 <sup>e</sup> ou plus	%	20	18	28
<b>Total</b>	%	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Situation d'emploi</b>				
<b>Nombre de détenus<sup>5</sup></b>		<b>1 129</b>	<b>952</b>	<b>177</b>
Sans emploi	%	71	72	71
Occupant un emploi	%	29	28	29
<b>Total</b>	%	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>État civil</b>				
<b>Nombre de détenus<sup>6</sup></b>		<b>1 147</b>	<b>965</b>	<b>182</b>
Célibataire	%	50	49	52
Mariés	%	41	42	40
Séparés ou divorcés	%	9	9	--
Devenus veuf	%	--	--	--
<b>Total</b>	%	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Citoyenneté</b>				
<b>Nombre de détenus<sup>7</sup></b>		<b>1 148</b>	<b>965</b>	<b>183</b>
Canadienne	%	99	99	99
Autre	%	1	1	1
<b>Total</b>	%	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

-- nombres infimes.

<sup>1</sup> Porte sur les caractéristiques des détenus au moment de leur admission à l'établissement.

<sup>2</sup> Les données sur la langue première n'étaient pas disponibles.

<sup>3</sup> Comprend les détenus purgeant des peines régulières ou discontinues et les détenus ayant un statut judiciaire « autre ».

<sup>4</sup> Ne comprend que les détenus qui étaient sur le marché du travail au moment de leur admission (n = 0). Données manquantes pour 20 détenus (2 %).

<sup>5</sup> Données manquantes pour 24 détenus (2 %).

<sup>6</sup> Données manquantes pour 6 détenus (1 %).

<sup>7</sup> Données manquantes pour 5 détenus (< 1 %).

Tableau 9-16

## Différences entre les détenus selon le niveau de sécurité des établissements : Saskatchewan

Caractéristiques des détenus	Nombre de détenus	Niveau de sécurité	
		Minimale	Multiples niveaux
		%	
<b>Statut judiciaire</b>			
Condamnés <sup>1</sup>	970	100	81
Prévenus	183	-	19
<b>Total</b>	<b>1 153</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Catégories d'infractions<sup>2</sup></b>			
Crimes contre la personne	426	28	39
Infractions contre les biens et autres infractions <sup>3</sup>	703	72	61
<b>Total</b>	<b>1 129</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Durée médiane de la peine totale (en jours)<sup>4</sup></b>	<b>959</b>	<b>274</b>	<b>365</b>
<b>Sexe<sup>5</sup></b>			
Hommes	1 084	99	93
Femmes	68	1	7
<b>Total</b>	<b>1 152</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Statut d'Autochtone<sup>6</sup></b>			
Non Autochtones	272	22	24
Autochtones	876	78	76
<b>Total</b>	<b>1 148</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Âge médian (en années)</b>	<b>1 153</b>	<b>31</b>	<b>28</b>

**Source :** Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

- néant ou zéro.

<sup>1</sup> Comprend les détenus purgeant des peines régulières, des peines discontinues ou d'autres genres de peines.

<sup>2</sup> Données manquantes pour 24 détenus (2 %).

<sup>3</sup> Les autres infractions comprennent les « autres infractions au Code criminel » ainsi que les « infractions à d'autres lois fédérales ».

<sup>4</sup> Concerne les détenus purgeant des peines régulières ou discontinues (n = 960). Données manquantes pour 1 détenu (< 1 %).

<sup>5</sup> Données manquantes pour 1 détenu (< 1 %).

<sup>6</sup> Données manquantes pour 5 détenus (< 1 %).

